

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 47 (1906), p. 117-129

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1906__47__117_0

© Société de statistique de Paris, 1906, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1906

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1906

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 1906. — Promotion dans la Légion d'honneur — Nécrologie. — Nomination de quatre membres titulaires. — Présentation de deux membres titulaires. — Présentation des ouvrages : MM. le Secrétaire général, A. Neymarck. — Situation financière de la Société : rapport, M. Payelle, vice-président ; bilan et compte pour 1905, budget pour 1906, M. Matrat, trésorier. — Fixation de la date de la séance d'avril. — Communication de M. A. Neymarck sur l'épargne française et son développement à propos des émissions et remboursements de chemins de fer français en 1905 ; discussion : MM. de Foville, Levasseur, L. March, Cadoux.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. A. FONTAINE.

Le procès-verbal de la séance du 21 février inséré au bulletin de mars est adopté.

M. le **Secrétaire général** demande la parole. Il estime être l'interprète des membres de la Société pour féliciter M. le Président de la haute distinction à laquelle il a été promu de la part du gouvernement, qui vient de lui décerner la croix de commandeur de la Légion d'honneur. M. A. Fontaine, ému du témoignage d'estime et de sympathie qui lui est ainsi donné, remercie et assure les membres de la Société que tous ses efforts tendront à rendre fructueux et utiles les travaux de l'année 1906.

M. le Secrétaire général fait part du décès de notre collègue, M. G. Lafargue, ancien préfet, ancien receveur général et fondateur du sanatorium de Banyuls-sur-Mer : c'est en effet aux efforts et à la généreuse ténacité de l'ancien préfet des Pyrénées-Orientales que cet établissement modèle a dû son existence et son développement. Ses aptitudes très diverses s'étaient exercées sous diverses formes, toutes frappées au coin d'une philanthropie éclairée. Venu à Paris en 1896, il appartenait trois ans après à notre Société, où nous ne le voyions que trop rarement, mais à laquelle il a laissé un sympathique souvenir. M. G. Lafargue était en outre membre des comités de l'Association française pour l'avancement des sciences et de la Société de sociologie.

Les candidatures soumises à la dernière réunion sont mises aux voix et adoptées ; en conséquence, MM. Ch. BARRAT, SAULNIER, DARDOUVILLE et PETIT sont nommés *membres titulaires*.

Il sera statué à la prochaine séance sur les candidatures suivantes : M. René RISSER, statisticien adjoint à la statistique générale de France, présenté par MM. A. Fontaine et March ; M. PINARD, présenté par MM. Schelle et Fléchev.

M. le Secrétaire général donne lecture des documents reçus depuis la séance du 21 février et dont on publiera la liste ultérieurement.

M. A. NEYMARCK dépose sur le bureau un certain nombre d'exemplaires d'une brochure : *La Banque de France de 1880 à 1905*, qu'il met à la disposition de ses collègues.

M. PAYELLE présente le rapport financier du conseil pour 1905 et le projet de budget pour 1906. Ce rapport est adopté et la Société vote de vifs remerciements et félicitations à MM. Payelle, vice-président, et Matrat, trésorier.

M. le PRÉSIDENT demande à la Société de fixer la date de la prochaine réunion au quatrième mercredi du mois, 25 avril, en raison des fêtes de Pâques : cette date est adoptée.

La parole est ensuite donnée à M. A. NEYMARCK pour la lecture de son étude intitulée : *L'Épargne française et son développement (à propos des émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer en 1905)*.

Cette statistique est divisée en trois parties. Dans la première, M. A. Neymarck examine par compagnie, comme il le fait tous les ans, les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer ; le relevé des obligations 3 % et 2 1/2 vendues en 1905 ; il donne l'indication du nombre d'obligations 3 % et 2 1/2 vendues et du prix de vente ; le relevé des ventes d'obligations 2 1/2 depuis leur création en 1895 ; le relevé des remboursements effectués ; le relevé, depuis 1885, de l'ensemble des émissions d'obligations. Cette statistique l'avait conduit depuis longtemps à faire des recherches sur une question qui préoccupe les économistes et les statisticiens.

A combien peuvent s'élever les placements annuels de l'épargne française en titres mobiliers ?

Cette statistique a fait l'objet de la deuxième et de la troisième partie de sa communication. Dans la deuxième partie, M. A. Neymarck examine tout d'abord plusieurs faits économiques et statistiques qui frappent tous les esprits : la hausse des fonds d'État et titres mobiliers et la baisse du taux de l'intérêt des placements ; l'accroissement des charges et la diminution du revenu ; pourquoi le rentier doit travailler ou se réduire ; puis, parallèlement à la baisse du revenu, il montre la hausse des salaires et enfin l'abondance des capitaux d'épargne.

Dans la troisième partie de sa communication, l'orateur établit, avec chiffres à l'appui, les statistiques suivantes : 1° Combien la France économise-t-elle par an ? 2° Sur ses économies, combien peut-elle approximativement placer annuellement en titres mobiliers ? 3° Comment s'effectuent les placements de cette épargne ? 4° Quelles sont les bases sur lesquelles il convient d'appuyer et de contrôler cette statistique ?

Cette étude, aussi longue et difficile que minutieuse, est une contribution nouvelle que l'auteur apporte à ses statistiques antérieures des valeurs mobilières. Il a tenu à la présenter tout d'abord à la Société de statistique, car il ne peut oublier que c'est devant elle qu'il y a près de vingt ans — le 16 mai 1888 — il a commencé à établir ces statistiques spéciales, poursuivies depuis devant l'Institut international de statistique.

La conclusion de l'étude de M. A. Neymarck est la suivante :

L'épargne française place annuellement en valeurs et titres mobiliers ou conserve en réserve 1 500 millions à 2 milliards en chiffres ronds, ainsi qu'il suit :

1 000 millions à 1 200 millions de placements annuels sur les titres mobiliers négociables en France, titres français et étrangers ;

300 millions environ viennent grossir annuellement le montant des dépôts de fonds dans les banques privées, sociétés de crédit, en comptes courants ou en comptes de chèque et se placent définitivement pendant les années suivantes.

150 à 225 millions de capitaux de véritable réserve d'épargne restent inutilisés et conservés dans les caisses particulières, dans les *bas de laine* des petits et gros épargneurs.

Total : 1 750 à 1 925 millions, tel est le chiffre d'épargnes que nos capitalistes et

rentiers auraient chaque année à leur disposition et pourraient placer. Ce chiffre n'a rien d'exagéré : il est plutôt modéré, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, car il n'est pas tenu compte des capitaux prélevés sur les épargnes annuelles, employés en objets de luxe qui, eux aussi, quand ils sont intelligemment choisis, accroissent le capital dans l'avenir, ou bien encore de ceux qui sont destinés à améliorer son intérieur, son *home*.

La France est commanditaire de presque tous les pays du monde. Cette richesse est le fruit de son travail et de ses économies. Elle s'est accrue, malgré les agitations et les craintes de la politique intérieure et extérieure, malgré les luttes des partis politiques, malgré même les intempéries des saisons. Elle se serait accrue dans de plus fortes proportions encore si, à chaque instant, elle n'avait pas été troublée dans ses placements par les menaces d'impôts nouveaux, par l'*obsession fiscale* qui agite le cerveau de grand nombre de nos législateurs. Elle eût pris un plus grand développement si elle avait servi à commanditer, chez nous, des entreprises nouvelles, de grandes affaires commerciales et industrielles françaises, si, au lieu d'être le « banquier de l'Europe », le commanditaire de tous les pays étrangers, elle était et restait le banquier de la France et le commanditaire d'entreprises françaises. Nous devons être ménagers de cette richesse, veiller sur elle avec soin, et ne la prêter qu'à bon escient aux pays qui la guettent.

Il ne faut plus, ajoute M. A. Neymarck, inquiéter cette épargne par des propositions ou projets de loi téméraires. Elle est indispensable au pays en temps de paix ; elle lui est non moins indispensable en temps de guerre, car elle est, avec l'armée, sa sécurité et sa sauvegarde. Le jour où, malheureusement, une guerre européenne viendrait à éclater, nous le disions récemment encore, ce n'est pas seulement à coups de canon et de mitraille qu'on se battrait, mais à coups de milliards, et le pays qui pourra le plus longtemps supporter financièrement les charges d'une guerre a grandes chances d'en sortir victorieux en épuisant son adversaire.

M. DE FOVILLE a entendu avec un extrême intérêt le savant exposé de M. A. Neymarck, mais les conclusions lui en paraissent bien optimistes.

Pour être édifié sur l'importance de l'épargne et le développement du capital en France, il ne suffit pas de regarder du côté des banques et de la Bourse. Toute analyse partielle peut être décevante et c'est par voie de synthèse qu'il faut procéder si l'on veut juger sûrement la situation.

Or, en ce qui concerne la richesse publique, la synthèse nous est donnée, toute faite, par la statistique successorale. L'annuité dévolutive, successions et donations, grossit quand la richesse augmente et diminuerait si la richesse venait à décroître dans le pays. C'est l'image réduite, mais fidèle, de la fortune des Français.

Il faut seulement, pour bien faire, éliminer cette cause de perturbation qu'est la mortalité. Quand une guerre ou une épidémie multiplie les décès d'adultes, le courant successoral grossit, sans que ce soit un indice de prospérité. Pour régulariser la courbe, il suffit, au lieu de prendre les années une par une, de les prendre cinq par cinq, par exemple, et c'est ainsi qu'a été construit le diagramme suivant (voir page 121).

Eh bien ! en ce qui concerne la fin du dix-neuvième siècle et surtout les premières années du vingtième, les révélations de cette courbe sont difficiles à concilier avec ces milliards d'épargne annuelle dont M. A. Neymarck gratifiait tout à l'heure la France contemporaine. Il y a dix ans encore, on pouvait dire que la richesse, depuis Charles X, avait toujours été croissant. L'annuité symbolique augmentait, en moyenne, d'une cinquantaine de millions par an sous la monarchie de Juillet, de 100 millions et plus au commencement du second Empire, de 200 millions après 1860... La guerre même, la Commune et la perte de l'Alsace-Lorraine ne se traduisent ici que par un ralentissement dans la progression. En 1875, la loi Wolowski, relevant d'office l'estimation des immeubles ruraux, majeure de 300 millions peut-être le montant des successions. Mais, pendant le dernier quart du siècle, la courbe reste partout comparable à elle-même et l'on voit qu'après avoir atteint son point culminant en 1891-1895, elle fléchit déjà légèrement en 1896-1900, comme si la

réaction protectionniste de 1892 avait porté un coup sensible à notre prospérité générale.

Au seuil du siècle suivant se place la réforme réalisée par la loi du 25 février 1901 et complétée par la loi du 30 mars 1902. L'impôt successoral devient résolument progressif. La déduction du passif, trop longtemps refusée aux héritiers français, leur est enfin accordée, ce qui va réduire de près de 400 millions par an la masse imposable. Mais l'actif brut lui-même, avant toute déduction, tombe de 6 869 millions à 6 489. Et cette chute sans précédent semble de nature à émouvoir tout citoyen soucieux de l'avenir du pays.

Le phénomène est si nouveau et si grave qu'on doit se demander si nous ne sommes pas la dupe de quelque illusion d'optique. Deux circonstances particulières ont pu contribuer à réduire, dans ces dernières années, l'importance des successions soumises aux droits. La loi de 1901 a fait cesser l'exaction à laquelle donnaient lieu les constitutions d'usufruit. Quand un testateur laissait à Pierre la nue propriété et à Paul la jouissance viagère d'une somme de 10 000 fr., le fisc comptait 15 000 fr. (10 000 pour l'un, 5 000 pour l'autre). Il a été fait justice de cet abus, ce qui abaisse d'un tiers la consistance apparente des valeurs ainsi divisées. La direction générale de l'enregistrement explique ainsi une partie, mais une partie seulement du déficit actuel. Le surplus peut tenir à une moindre mortalité. De 1896-1900 à 1901-1904, le nombre moyen des décès annuels a diminué de près d'un vingtième. Cependant, il ne faut pas exagérer la portée de cette constatation : c'est surtout la mortalité infantile qui est ici en cause et, en matière de successions, elle est sans aucun effet.

Toutefois, les considérations qui précèdent ne nous permettent pas d'affirmer que la France s'appauvrit : elle aurait seulement cessé de s'enrichir. Mais n'est-ce pas assez pour nous inquiéter grandement et pour nous faire douter de cette perpétuelle moisson de milliards dont l'honorable préopinant fait honneur à l'épargne française ?

Serait-ce qu'il y a encore en jeu d'autres influences cachées ? La dépréciation de la terre, c'est déjà de l'histoire ancienne. La baisse des valeurs mobilières, il n'en faut pas parler puisque M. Neymarck nous a montré la hausse s'imposant sur tous les marchés, malgré les guerres qui ont ensanglanté le sud de l'Afrique et l'Extrême-Orient, malgré les difficultés intérieures ou extérieures contre lesquelles la France se débat. Peut-être l'aggravation des droits de mutation par décès a-t-elle eu pour effet de rendre plus fréquentes les dissimulations d'actif. Cependant, l'administration est mieux armée que jamais contre la fraude et les familles comprennent plus qu'autrefois les inconvénients de certains partages clandestins. Reste la question de l'émigration des capitaux, sous forme de comptes joints ou autres. D'imprudents projets de lois ont fait peur aux gros portefeuilles et un exode s'en est suivi. Mais un milliard sorti du territoire ne ferait perdre à l'annuité successorale qu'une trentaine de millions par an ; et alors ?

Tout en faisant la part de ces diverses hypothèses, M. de Foville se sent moins rassuré par les calculs de M. A. Neymarck qu'alarmé par les tristes révélations de la statistique successorale. Elles tendent à prouver que la vie nationale est atteinte dans ses sources. Ah ! sans doute nous nous consolierions tous de voir l'épargne se ralentir ou même s'arrêter temporairement si les Français, changeant de tactique, avaient enfin compris qu'il vaut mieux faire plus d'enfants et moins d'économies...

Mais non. Si la richesse, chez nous, devient stationnaire, la population l'est également, tandis que chez nos voisins tout progresse à la fois. Et que sera-ce demain ? L'idée fixe des travailleurs, dans beaucoup d'ateliers, est de moins travailler et par conséquent de moins produire. Quant au législateur, les prodigalités et les coûteuses promesses auxquelles il se complait en ce moment semblent vouer au déficit, non seulement le budget de l'État, mais le budget même de la nation... En présence de telles menaces, en présence de tels périls, la science, au lieu de chanter victoire, n'a-t-elle pas le droit et même le devoir de pousser un cri d'alarme ?

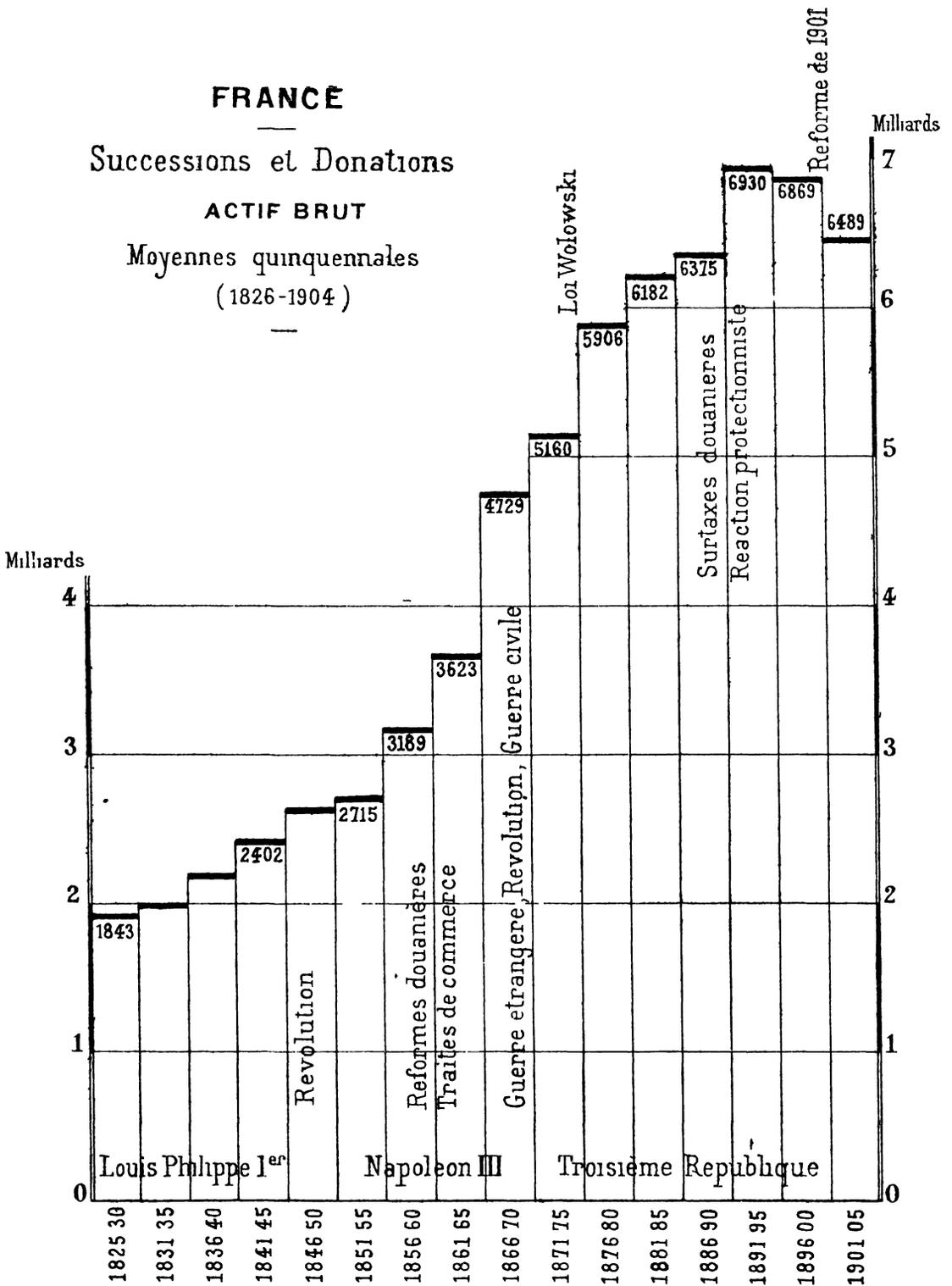
M. LEVASSEUR est frappé de la ressemblance de la marche du graphique de

FRANCE

Successions et Donations

ACTIF BRUT

Moyennes quinquennales
(1826-1904)



M. de Foville avec celui qu'il a lui-même présenté à la Société dans la dernière séance : les variations sont concomitantes et il semble bien, *a priori*, qu'il devait en être ainsi, ce qui serait en définitive un contrôle, une confirmation des observations de M. de Foville ; et cependant les chiffres de M. A. Neymarck sont scrupuleusement exacts, mais il n'a considéré que les valeurs mobilières ; or, ce n'est qu'un terme de la richesse, qu'un mode de l'épargne qui présente peut-être actuellement plus de commodité, plus de facilité de circulation, de réalisation, et il n'y a peut-être en vérité dans cette augmentation de placements en valeurs mobilières qu'un simple déplacement de richesse sans que le total général ait pour cela augmenté.

Répondant à M. de Foville, après les observations que vient de présenter M. E. Lévassieur, M. A. NEYMARCK fait observer que, dans les statistiques qu'il a présentées à la Société, il n'a pas eu à rechercher l'évaluation de la richesse totale de la France, richesse mobilière et immobilière, mais uniquement l'état d'une partie de cette richesse, celle constituée en titres mobiliers. Or, l'augmentation annuelle de cette richesse est aussi indéniable que considérable. Tous les documents, toutes les statistiques le prouvent et les évaluations de M. A. Neymarck sont considérées même plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité. Il est incontestable que la fortune mobilière a pris un développement inouï alors que la fortune immobilière est restée ou stationnaire ou même a déchu. C'est ce que bien souvent M. A. Neymarck a démontré dans diverses commissions et notamment à la commission extraparlimentaire du cadastre. Mais, bon en mal an, nos capitalistes français placent en valeurs mobilières françaises et étrangères, en dépôts de fonds dans les sociétés, un milliard et demi : c'est ce qui résulte des statistiques aussi longues que minutieuses que l'orateur a établies et contrôlées d'après des documents officiels.

M. L. MARCH rappelle l'analogie de la courbe des salaires avec celles du commerce extérieur et des annuités successorales. Les périodes de hausse exceptionnelle sont les mêmes.

M. CADOUX remarque enfin que les comptes joints ont pris une importance considérable dans les banques étrangères et que leur importance explique une très grosse partie de la diminution de l'annuité successorale ; d'autre part, la diffusion extrême (qu'a montrée d'ailleurs M. A. Neymarck) des valeurs mobilières au porteur est telle qu'un nombre de plus en plus considérable de ces titres échappe au fisc lors de l'ouverture des successions, la transmission pouvant dès lors se faire très facilement, par simple partage amiable.

M. le PRÉSIDENT remercie les orateurs qui ont pris part à cette intéressante discussion, mais, vu l'heure avancée, clôt la séance à 11 heures un quart.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
A. FONTAINE.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1906

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Georges PAYELLE, vice-président

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Conseil, les comptes de l'exercice 1905 et le projet de budget pour 1906.

BILAN

L'avoir de la Société, qui était de 114 344 fr. 10 au 31 décembre 1904, ressort, au 31 décembre 1905, à 115 442 fr. 43, en augmentation de 1 098 fr. 33. Il est constitué par les catégories de ressources suivantes :

1° Fonds en caisse ou en compte courant	3 642 ^f 75
2° Rentes et valeurs en portefeuille	109 299 68
3° Annuités à recevoir de l'Hôtel des sociétés savantes.	2 500 00
Total égal.	<u>115 442^f 43</u>

Alors que les sommes disponibles en caisse s'élevaient à 4 007 fr. 22 au 1^{er} janvier 1905, elles ne sont plus que de 3 642 fr. 75 au 1^{er} janvier 1906. La différence en moins de 364 fr. 47 est le résultat de la balance entre l'augmentation de l'encaisse proprement dit (642 fr. 30 — 61 fr.) soit 581 fr. 30, et la diminution des comptes courants au Crédit foncier et au Comptoir national d'escompte (3 946 fr. 22 — 3 000 fr. 45) soit 945 fr. 77.

Le capital des valeurs en portefeuille paraît pouvoir être encore déterminé sans inconvénients, pour 1905, par le prix d'achat. Il est supérieur, toutefois, de 2 022 fr. 80 à celui de 1904 (109 299 fr. 68 — 107 276 fr. 88). Cette augmentation est représentée par quatre bons du Trésor, dont notre collègue M. Delatour, dans son rapport de l'année dernière, avait d'ailleurs laissé prévoir l'achat au moyen d'un prélèvement sur les fonds du legs Coste qui sont l'objet d'affectations spéciales.

COMPTES DE L'EXERCICE 1905

Les comptes généraux de l'exercice 1905 se traduisent au total :

En recettes, par	12 648 ^f 40
En dépenses, par.	13 012 87
D'où un excédent de dépenses de. . .	<u>364^f 47</u>

En faisant abstraction des recettes spéciales et des dépenses spéciales de la deuxième partie du budget, c'est-à-dire en ne tenant compte que du budget ordinaire, l'excédent de dépenses se réduit à 44 fr. 62.

Recettes	10 633 ^f 10
Dépenses	10 677 72
Excédents des dépenses.	<u>44^f 62</u>

Si faible que soit ce déficit, il est l'indice d'une situation qui mérite de retenir notre attention.

Au point de vue des recettes, si l'on déduit la somme de 500 fr. provenant de la subvention du conseil général pour 1905, qui a été encaissée, en outre de la subvention de 1904, au début même de l'exercice, les recettes propres à l'année 1905 (première et deuxième parties) ressortent à 12 148 fr. 40. Les prévisions, arrêtées à 12 267 fr., n'ont donc pas été tout à fait réalisées. L'écart tient notamment à une moins-value sur le produit des abonnements et de la vente du Journal : 1 216 fr. 75 au lieu de 1 350 fr.

Les dépenses effectuées au titre de l'exercice 1905 ont été au total supérieures de 755 fr. 87 aux prévisions budgétaires (13 012 fr. 87 — 12 257).

Tandis que des économies de 241 fr. 90 (2 900 fr. — 2 658 fr. 10) ont pu être

réalisées sur les frais d'administration, les frais d'impression et d'envoi du Journal se sont élevés par contre de 4 364 fr. 15 en 1904 à 4 860 fr. 22 en 1905, dépassant de 609 fr. 78 les prévisions arrêtées pour cette dernière année (4 250 fr.). Ce résultat est dû, pour une large part, aux frais de composition de divers tableaux très détaillés concernant la fécondité des mariages et les élections législatives de 1902, qui ont été insérés dans les numéros des mois de janvier, de février, d'avril et de juillet 1905 ; mais l'importance et l'intérêt de ces documents justifient pleinement le sacrifice que s'est imposé la Société pour en assurer la publication.

Enfin, il faut relever dans la deuxième partie du budget (dépenses spéciales) deux dépenses imprévues qui ne sont pas destinées à se reproduire : l'une de 100 fr. représente le montant de la souscription au monument Tarde, l'autre de 205 fr. 95 se rapporte aux frais nécessités par la participation de la Société à l'exposition de Liège.

PROJET DE BUDGET DE 1906

Les recettes ordinaires de 1906 sont évaluées à 10 230 fr., chiffre dans lequel les cotisations entrent pour 3 800 fr., les revenus des titres en portefeuille et du compte courant pour 2 130 fr., les subventions, de la ville, du département et des ministères pour 3 000 fr. Le produit des abonnements du Journal et de la vente au numéro a été ramené par prudence à 1 300 fr., somme encore supérieure aux résultats définitifs de 1905 ; mais il y a lieu d'espérer que le fléchissement de cette recette au cours de la dernière année est purement accidentel et qu'il ne se renouvellera pas en 1906, au moins d'une façon aussi sensible.

Quant aux recettes spéciales, elles sont portées de 1 967 fr. en 1905 à 2 266 fr., par suite, notamment, d'un plus grand nombre de rachats de cotisations en 1906 (six annuités au lieu de deux).

Le total des recettes atteint ainsi le chiffre de 12 496 fr.

Les dépenses ordinaires sont évaluées à 10 230 fr., dont 2 900 fr. pour frais d'administration. Les frais d'impression du Journal, qui se sont élevés, comme nous l'avons déjà remarqué, à 4 364 fr. 15 en 1904 et à 4 860 fr. 22 en 1905, ne sont toujours prévus que pour 4 250 fr. Bien que jusqu'en 1904 les dépenses dont il s'agit soient constamment restées inférieures à ce dernier chiffre, on doit néanmoins regretter que le peu d'élasticité de nos recettes ne nous permette pas de faire état d'une évaluation plus large.

Les dépenses de la deuxième partie ressortent, comme les recettes et pour les mêmes motifs, à 2 266 fr.

Le total des dépenses prévues est donc de 12 496 fr., égal à celui des prévisions de recettes.

Nos observations ne sauraient évidemment mettre obstacle, en quoi que ce soit, à l'approbation des comptes de 1905 et du budget de prévision de 1906. Elles montrent seulement que nous ne saurions trop écouter les conseils de la prudence. Elles montrent aussi à quel point le concours éclairé de notre dévoué collègue M. Matrat nous est nécessaire pour assurer la gestion prospère des intérêts de notre Société.

Nous vous proposons, en conséquence :

- 1° D'approuver les comptes de 1905 ;
- 2° De voter le projet de budget de 1906 ;
- 3° D'adresser nos vifs remerciements à M. le Trésorier.

Le Rapporteur,
G. PAYELLE.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 1905

ACTIF

<i>Fonds :</i>		
En caisse	642 ^f 30	} 3 642 ^f 75
Au Crédit foncier de France	565 70	
Au Comptoir national d'Escompte	2 434 75	
<i>Rentes et valeurs en dépôt au Crédit foncier et au Comptoir national d'Escompte (prix d'achat) :</i>		
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 %		997 60
Legs Coste : 1 245 fr. de rente 3 % amortissable	41 716 ^f 20	} 41 920 65
6 fr. de rente perpétuelle 3 %	204 45	
4 Bons du Trésor français, échéance mars 1907		2 022 80
204 fr. de rente 3 % (conversion de 238 fr. de rente 3 1/2 % en 3 %).	7 163	} 64 358 63
70 obligations foncières 3 % 1883	29 609 15	
4 obligations communales 3 % 1892	2 014 65	
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898	111 03	
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 %	1 400 85	
26 obligations du gouvernement de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898	13 039 15	
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 %	11 020 80	
<i>Annuités :</i> a recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes : de 1906 à 1907, pour cession de deux corps de bibliothèques, et de 1906 à 1912 pour remboursement du solde d'un prêt de 3 000 fr. relatif à l'installation de la bibliothèque de la Société de Statistique		2 500
<i>Bibliothèque :</i>		
Pour mémoire. { Valeur des livrés et des collections du Journal en magasin		" "
TOTAL DE L'ACTIF		115 442^f 43

PASSIF

<i>Capital avec affectation spéciale :</i>		
Legs Bourdin	997 ^f 60	} 42 918 ^f 25
Legs Coste	41 920 65	
<i>Reserve sur cotisations rachetées (1)</i>		26 869 92
<i>Capital libre, y compris l'attribution faite à la Société de Statistique sur le legs de M. Giffard à l'État</i>		39 504 71
<i>Cotisations en cours de rachat (Reçu sur 2 rachats)</i>		420
<i>Provision pour médaille Bourdin</i>		72
<i>Provision spéciale (dont 1 200 fr sur le legs fait à l'État par M. Giffard et 1 200 fr. au Comptoir d'Escompte, provenant des revenus du legs Coste)</i>		2 400
<i>Compte courant du legs Coste au Comptoir national d'Escompte :</i>		
4 Bons du Trésor	2 022 80	} 3 257 55
Espèces	1 234 75	
TOTAL DU PASSIF		115 442^f 43

1. Cette réserve est réduite en 1905 par suite du décès de 4 membres perpétuels.

COMPTES DE 1905

RECETTES

Fonds au 1^{er} janvier 1905 :

En caisse.	61 ^f »	} 4 007 ^f 22
Au Crédit foncier	781 57	
Au Comptoir national d'Escompte	3 164 65	

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant.

1^{re} PARTIE

Cotisations : Membres titulaires.	3 475 ^f »	} 3 778 »
— Membres correspondants.	303 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1 216 75
Intérêts sur les titres du portefeuille et sur les fonds au Crédit foncier, et divers		2 138 35
Subventions reçues en 1905 (1) :		
Ville de Paris : 4 ^e trimestre 1904	250 »	} 3 500 »
— 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 1905.	750 »	
Conseil général de la Seine : Année 1904.	500 »	
— — Année 1905.	500 »	
Ministère de l'agriculture : 1905.	1 200 »	} 300 »
Ministère de l'instruction publique : 1905	300 »	
		<u>10 633 10</u>

2^e PARTIE

Recettes spéciales.

<i>Annuités</i> : 2 annuités de rachats de cotisations.		120 »	} 680 »
Annuité de 1905 pour cession de corps de bibliothèques.	200 »	} 560 »	
Annuité de 1905 sur le prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes.	360 »		
<i>Legs Bourdin</i> : Intérêts des valeurs de ce legs		36 »	} 1 335 30
<i>Legs Coste</i> : Intérêts reçus en 1905 (Revenu des valeurs et intérêts du compte courant au Comptoir d'Escompte)		1 299 30	
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e partie.		<u>12 648^f 40</u>	
TOTAL GÉNÉRAL de l'encaisse et des recettes.		<u><u>16 655^f 62</u></u>	

1. Reste à recevoir le quatrième trimestre de la subvention de la ville de Paris de 1905 (250 fr.) qui a été concédée mais n'a pas été ordonnancé.

COMPTES DE 1905

DÉPENSES

1^{re} PARTIE

Payements effectués pendant l'année pour le service courant.

Administration :			
Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1 568 ^f 25	} 1 971 ^f 50	} 2 658 ^f 10
Frais de convocations	403 25		
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, etc. . .	686 60		
Loyer : pour 1905			1 000 »
Journal : Impression et frais d'envoi	4 860 22	} 6 525 72	
— Rédaction en 1905, graphiques et cartogrammes.	1 665 50		
Annuaire : Impression et expédition			211 80
Bibliothèque :			
Allocation au bibliothécaire.	50 »	} 282 30	
Frais pour le catalogue, classement.	202 30		
Reliures et divers.	30 »		
Depenses réglées en 1905			<u>10 677^f 72</u>

2^e PARTIE

Dépenses spéciales et placements.

Souscription au monument Tardc	100 ^f »	} 305 ^f 95	
Exposition de Liège.	125 95		
Dépenses diverses.	80 »		
Legs Coste : Frais du compte courant au Comptoir d'Escompte. . .	6 40	} 2 029 20	
Placement en 4 Bons du Trésor français	2 022 80		
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e partie.			<u>13 012^f 87</u>

Solde au 31 décembre 1905 pour balance :

En caisse.	642 ^f 30	} 3 642 ^f 75	
Au Crédit foncier	565 70		
Au Comptoir national d'Escompte.	2 434 77		
TOTAL GÉNÉRAL égal.			<u>16 655^f 62</u>

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1906

RECETTES		DÉPENSES		
1^{re} PARTIE				
Cotisations.	3 800 f »	Administration :		
Journal : abonnements et ventes .	1 300 »	Secrétariat général,		
Revenus des titres du portefeuille		frais de bureau,		
et du compte courant au Crédit		correspondance ,		
foncier	2 130 »	etc.	1 630 f »	
Subventions :		Frais de convoca-	} 2 900 f »	
Ville de Paris	1 000 f »	tions		420 »
Ministère de l'Agric ^{re}	1 200 »	Trésorerie, archives,		
— de l'Instruct.		frais de recouv ^r	750 »	
publique	300 »	Frais de represent ^{on}	100 »	
Conseil général de la		Loyer :		
Seine	500 »	Salles des réunions		
		et bibliothèque	1 000 »	
		Journal :		
		Impression et envoi.	4 250 »	
		Redaction, graphi-		
		ques et cartogram-		
		mes.	1 600 »	} 5 850 »
		Annuaire :		
		Impression et envoi.	240 »	
		Bibliothèque :		
		Livres, catalogue et frais divers.	210 »	
		TOTAL de la première partie.	10 230 f »	
2^e PARTIE				
Pr ^o annuités en 1906 p ^r		Reserve des annuités	920 »	
rachats de cotisa-		— des revenus du legs		
tions en cours	360 f »	Bourdin pour sa me-		
Annuité pour cession		daille.	36 »	
de corps de biblio-		— des revenus du legs		
thèques	200 »	Coste et frais de ce		
Annuité pour inter-		compte	1 310 f »	
êts et amortisse-				
ment de l'avance				
de 3 000 fr. faite a				
l'hôtel des Sociétés				
savantes, pour ins-				
taller la bibliothè-				
que de la Société				
de Statistique	360 »			
Revenus du legs Bourdin	36 »			
— Coste	1 310 »			
		TOTAL de la seconde partie.	2 266 f »	
TOTAL de la seconde partie	2 266 f »	TOTAL GÉN. des charges prévues	12 496 f »	
TOTAL GÉN. des recettes prévues	12 496 f »			

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

RELEVÉ COMPARATIF DE DIVERS CHAPITRES (Années 1901 à 1905)

DÉSIGNATIONS	1901	1902	1903	1904	1905
Ressources du service courant	11 750,33	10 952,87 ¹	11 355,41	11 081,83	10 633,10
Recettes { exceptionnelles	22 000 » ²	41 920,65 ³	»	»	»
{ spéciales { annuités	»	640,25 ⁴	1 257,45 ⁴	1 299,80 ⁴	680 »
{ { revenus des legs	»	»	»	»	1 335,30 ⁴
Dépenses { du service courant	11 356,15	10 362,09	11 735,19	10 390,70	10 677,72
{ spéciales	»	»	»	»	312,35
<i>Comparaison de divers chapitres :</i>					
Cotisations encaissées	1 086 »	3 999 »	3 669 »	3 721 »	3 778 »
Abonnements et vente du journal	1 426,75	1 313,25	1 272 »	1 345,25	1 216 75
Revenus des valeurs	2 169,58	2 610,22 ⁵	2 169,01	2 135,58	2 138,35
Subventions	3 200 » ⁶	2 260 » ⁷	3 440 » ⁸	3 200 » ⁸	3 500 » ⁸
Reçu annuités pour rachats de cotisations	668 »	300 »	180 »	120 »	120 »
Reçu pour annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes	250 »	470 » ⁹	560 » ⁹	560 » ⁹	560 » ⁹
Administration, assemblées, recouvrement, etc.	2 696,23	2 676 »	4 490,50 ¹⁰	2 765,05	2 658,10
Loyer	500,40	975,40	1 000,40	1 000 »	1 000 »
Bibliothèque	270 »	520,85 ¹¹	337,70 ¹²	355,35 ¹²	232 30
Journal et annuaire (impression et rédaction, etc.)	7 353,47 ¹³	6 046 »	5 581,14	6 155,50	6 737,32
Dépenses diverses	536,05	143,80	96,20	114,80	305 95
<i>Situation :</i>					
Valeurs en portefeuille	66 166,83 ¹⁴	107 276,88 ¹⁵	107 276,88 ¹⁵	107 276,88 ¹⁵	109 259,68 ¹⁵
Annuités à recevoir de divers	1 470 »	4 480 » ¹⁶	4 010 » ¹⁶	3 060 » ¹⁶	2 500 » ¹⁶
En caisse et dépôts	2 087,04	1 123,81	2 016,29	4 007,22	3 642,75
TOTAUX	69 723,87	112 880,72	113 333,17	114 344,10	115 442,43
<i>Personnel au 1^{er} janvier :</i>					
Membres { titulaires { perpétuels	125	122	122	120	116
{ { non rachetés	165	151	147	151	144
{ correspondants	42	37	33	32	29
{ associés	70	73	72	72	71
TOTAUX	402	383	374	375	360
<ol style="list-style-type: none"> 1. La subvention du Ministère de l'agriculture n'a été que de 960 fr. en 1902 au lieu de 1 200 fr. Elle a été relevée à 1 140 fr. en 1903, 1 150 fr. en 1904 et 1 200 fr. en 1905. 2. Attribution à la Société sur le legs fait à l'État par M. Giffard. 3. Legs Coste, capital net. 4. Intérêts des legs Coste et Bourdin. 5. L'augmentation exceptionnelle en 1902 provient des intérêts d'un placement provisoire en bons du mont-de-piété, qui s'est cumulé avec les revenus courants. 6. Dont 1 200 fr. de subvention pour 1900 de la Ville de Paris et du Conseil général de la Seine encaissés en 1901. 7. Dont 1 000 fr. de 1901 encaissés en 1902, mais 1 500 fr. non reçus au titre de 1902, et réduction à 960 fr. de la subvention de 1 200 fr. du Ministère de l'agriculture. 8. Dont 1 500 fr. de subvention de 1902, encaissés en 1903, mais 1 000 fr. non reçus au titre de 1903. En 1904, 1 000 fr. de subvention de 1903, mais 750 fr. de 1904 non encaissés. En 1905, encaissement des subventions de 500 fr. du Conseil général pour 1904 et 1905. 9. Annuités réunies pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt à l'Hôtel des Sociétés savantes. 10. Y compris 1 650 fr. pour représentation de la Société. 11. Déménagement de la bibliothèque. 12. Frais pour l'établissement du catalogue de la bibliothèque. 13. Dont 1 448 fr. 25 pour la table générale du Journal de 1860 à 1900. 14. Y compris l'attribution à la Société sur le legs Giffard. 15. Y compris le legs Coste et, en 1905, y compris 2 022 fr. 80 pour placement en quatre bons du Trésor de partie des revenus accumulés de ce legs. 16. Rachats de cotisations. — Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et prêt à lui fait par la Société. 					

Le Trésorier, Paul MATRAT.